



Christine Besançon

candidate sur la 4ème circonscription du Doubs

PROGRAMME PARTIE 2

SOCIAL / EMPLOI

1.) Suppression pure et simple du RSI

« Lames de rasoirs, faux sang, et position allongée à même le sol : ce groupe lié à une association militante basée à Lure n'a pas lésiné sur les moyens. Le RSI a été fermé au public toute la matinée. Deux fourgons de gendarmerie ont été dépêchés sur place. Devant le refus des adhérents de bouger du sol, une évacuation manu militari a un temps été envisagée. »

« Ce RSI, c'est une catastrophe économique. Il y a aujourd'hui un mouvement dans tout le pays pour protester contre son fonctionnement, il y a de graves dysfonctionnements », lâche Florin Harbuzaru, à la pointe du combat local à l'encontre de cet organisme qui assure la protection sociale des 6,2 millions de travailleurs indépendants en France ». - Source Le Progrès, le 21 décembre 2016

Le Régime Social des Indépendants est en soi une vaste escroquerie. Comme à peu près tous les régimes spéciaux, il cautionne le fait de cotiser plus pour que les assurés touchent moins en cas de besoin.

Ce régime spécial étant inutile, puisqu'il existe un régime général, qui comme son nom l'indique devrait être généralisé par mesure d'égalité des français devant l'assurance maladie et vieillesse, pourquoi donc le maintenir ?

Il provoque des drames humains incontestables en cas de maladie ou de retraite. Il provoque des crises de trésorerie inimaginables, et le niveau de ses cotisations vire

provoque des crises de trésorerie inimaginables, et le niveau de ses cotisations vire souvent au racket.

C'est pourquoi je propose de le supprimer purement et simplement. Je propose donc que les indépendants cotisent au régime général, avec les mêmes niveaux de cotisations mais aussi les mêmes droits en retour.

2.) Obligation pour Pôle Emploi d'indemniser TOUTES les catégories de salariés

« Contractuelle pour l'éducation nationale, je suis actuellement en grosse difficulté financière. Et pour cause, depuis la fin de mon CDD en août, je suis dans l'attente d'un éventuel réemploi, qui peut arriver du jour au lendemain. En attendant, j'effectue les démarches — ubuesques — auprès de Pôle emploi et du service chômage dont je



dépends. Il ne faut pas moins de deux mois pour que mon dossier soit simplement "validé".

Et il ne faut pas moins de deux mois supplémentaires pour le paiement de mes indemnités. Résultat, le service chômage me prévoit un versement vers la midécembre et encore, je ne toucherai que 60 % environ de mon ancien salaire. Entretemps, c'est-à-dire quatre mois (un tiers de l'année!) : le néant. Depuis le 31 août 2010, je suis donc absolument sans ressource.

Quid de mon loyer? Comment faire pour vivre sans ressource? Comme tout le monde, je dois payer mes impôts, je dois accessoirement manger, payer mon électricité, mettre de l'essence dans la voiture ... J'ai dû emprunter de l'argent à mes parents pour pouvoir subvenir au quotidien. Je redoute les mois à venir et la précarité qui va s'installer durablement. J'aime mon métier et je ne veux pas en changer, mais je me demande pourquoi les membres du service public sont si mal traités, si méprisés. » - Source Le Monde, le 30 novembre 2010.

Au même titre que les régimes spéciaux sont, dans mon esprit, à abolir sauf de très rares exceptions, Pôle Emploi devrait indemniser toutes les catégories de salariés. Y compris ceux de la fonction publique, qu'elle soit d'État, Territoriale ou Hospitalière. Pourquoi les collectivités et l'État ne cotiseraient-ils pas à Pôle Emploi, comme n'importe quel autre employeur.

Les agents contractuels de ces fonctions publiques ont droit à des indemnités nous assure-t-on ... alors, qu'ils montrent l'exemple en cotisant à Pôle Emploi, et en ouvrant les indemnisations Pôle Emploi à leurs contractuels, souvent précaires. Cela éviterait bon nombre de situations hallucinantes, et vécues de façon extrêmement douloureuse par ses agents qui ont souvent eu à coeur d'assurer leurs missions.

C'est pourquoi je propose que l'État et les collectivités cotisent désormais à Pôle Emploi pour ses agents contractuels, qui sont souvent des précaires (CDD, missions courtes ...) - y compris les cadres. Ces salariés seront mieux protégés et surtout, seront traités sur un véritable plan d'égalité.

3.) Remise en place de la défiscalisation des heures supplémentaires.

« Selon le député PS, la suppression en 2012 du dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires, mis en place en 2007 par Nicolas Sarkozy, a privé des millions de salariés modestes d'un peu de pouvoir d'achat. Thierry Mandon, député de l'Essonne



et porte-parole du groupe PS à l'Assemblée, a jeté un pavé dans la mare, lundi soir sur Europe 1, en suggérant que la suppression du dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires, votée à l'été 2012 par la gauche, avait peut-être bien été... Une erreur. Si l'engagement 34 de campagne de François Hollande était «macro économiquement justifié» en raison des effets négatifs du dispositif en vigueur - il chiffre à 40.000 le nombre induit de destruction d'emplois -, il ne l'était pas «micro économiquement».

Et pour cause: la remise en question du dispositif phare mis en place en 2007 par Nicolas Sarkozy a privé des millions de salariés modestes d'un peu de pouvoir d'achat qui leur serait bien utile en période de crise.

«Cela a eu un réel impact pour des salariés qui réalisaient un faible niveau annuel d'heures sup, comme la standardiste qui restait trente minutes de plus de temps en temps à son poste, et que l'on ne pouvait pas accuser de détruire de l'emploi», explique-t-il aujourd'hui au Figaro. » - Source le Figaro, le 20 août 2013

Nous ne partageons pas les mêmes opinions. Mais la suppression des heures supplémentaires défiscalisées par François Hollande fut une énorme erreur, que même les députés socialistes reconnaissent. Ces heures supplémentaires avaient donné du pouvoir d'achat à de nombreux ménages, dans deux secteurs notamment : l'industrie et les métiers de l'hôtellerie-restauration.

Car il est important d'être en faveur des mesures favorables à la fiche de paie, car il est important de récompenser le travail et les efforts, je propose de les restaurer. Si politiquement, la droite n'avait fait que cette unique mesure bénéfique ou presque, il convient de reconnaître que la remettre d'actualité ne serait que justice.

4.) Instaurer le droit, par tranches de 15 années de travail, d'une formation longue d'au-moins équivalent au CAP.

« Nouvelle offre pour nouveau départ. » Un an et demi après avoir frôlé la cessation de paiements, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afpa), plus gros acteur du marché, entame une étape cruciale de son redressement avec le lancement, aujourd'hui, de sa nouvelle offre, qui se veut plus modulable et adaptée à l'entrée en vigueur, prévue l'an prochain, du compte personnel de formation, comme l'explique son président, Yves Barou. http://www.humanite.fr/societe/pourquoi-y-t-iltoujours-autant-de-sdf-en-france-511498



A cette occasion, l'Afpa et OpinionWay ont mené une vaste enquête auprès de 500 dirigeants et de 5.000 salariés et chômeurs, dont « Les Echos » dévoilent les résultats. Elle met tout d'abord en avant un paradoxe récurrent de l'économie française : la persistance de difficultés de recrutement malgré un chômage très élevé.

Plus de 60 % des dirigeants les ressentent et un quart affirme même disposer de postes vacants faute de candidats satisfaisants, la moitié du temps par défaut de compétences. » - Source Les Echos, le 19 mars 2014.

On nous parle donc de « persistance de difficultés de recrutement malgré un chômage très élevé ». J'imagine ne pas être la seule à ne rien comprendre à cette situation, et surtout à ne pas comprendre que rien ne soit fait pour enrayer cette situation absurde.

Souvent, on évoque ces entreprises prêtes à former, tout en reconnaissant dans le même temps « ne pas trouver de candidats au bon profil ». L'hypocrisie est partout en matière de chômage et surtout en matière de reconversion professionnelle. Oui, nous ne connaissons plus de carrières linéaires, avec le même employeur pendant plus de 40 ans, ni forcément avec le même métier.

Le grand problème de la formation tient dans le fait qu'aujourd'hui, les gens qui aspirent à changer de métier ne trouvent pas de formations crédibles et prises en charge correctement : il s'agit d'adultes, soyons sérieux, ceux-ci ne peuvent se permettre de se dispenser de rémunération ni forcément utiliser leurs maigres épargnes pour financer un diplôme.

Ou a contrario, une offre parfois bon marché se présente à eux, mais pas forcément avec des débouchés intéressants, ou souvent non conventionnés.

C'est pourquoi j'estime que les salariés doivent avoir droit à une formation, prise en charge entièrement par Pôle Emploi si le candidat est éligible à l'indemnisation de l'institution, ou par l'État si celui-ci ne l'est pas.

Cette formation doit être possible dans ces conditions une fois par tranches de 15 années mais doit aussi et surtout engendrer des devoirs : d'abord que ces formations fassent partie d'une liste restreintes de métiers dont le besoin en candidats se fait sentir, et d'autre part que les candidats qui se voient payer cette formation gratuite soient dans l'obligation d'accepter une offre d'emploi correspondante dans un rayon de 50 km sous peine de devoir rembourser ladite formation. Enfin, cette formation doit être d'un niveau au-moins équivalent à celui d'un CAP.



5.) L'obligation, pour les villes de plus de 3.500 habitants, d'héberger une personne reconnue comme sdf.

« La vague de froid arrive à partir de ce mardi 17 janvier en France, et la situation des personnes sans domicile fixe préoccupe aussi bien les pouvoirs publics que les Français. En période de campagne électorale, certains candidats, comme Jean-Luc Mélenchon souhaitent "créer un monde où aucune personne ne dorme dans la rue". Mais est-ce vraiment possible ? "Je pense que ça peut être possible mais c'est difficile d'en faire un slogan politique", explique Emmanuelle Cosse.

"Sortir des gens de la précarité cela veut dire régler des tas de problèmes : la question de la pauvreté, troubles psychiatriques, la question des personnes incarcérées qui se sont retrouvées sans rien à la sortie...". La ministre du Logement estime que "c'est un travail de longue haleine. Ce sont des personnes qui sont parfois dans des situations compliquées depuis 10,15, 20 ans". » - Source rtl.fr, le 17 janvier 2017.

« Ca peut être possible mais c'est difficile d'en faire un slogan politique ». Donc, on peut potentiellement résoudre un problème humain et moral majeur de notre société à en croire la ministre, sans en faire un slogan politique, sans en faire une volonté de premier ordre ? Autant abdiquer, à ce tarif-là.

Il est de bon ton, notamment du côté de la gauche, et surtout du côté des cercles bien-pensants, de refuser la comparaison entre l'accueil des « migrants » qui sont surtout des sans-papiers économiques et non des réfugiés politiques véritables pour la grande majorité d'entre eux, et les places pour les sdf.

Très bien, sauf que les municipalités qui trouvent des solutions pérennes à des sanspapiers tout en laissant des sdf sur le trottoir sont nombreuses. Très nombreuses même. On nous explique que ce n'est pas la même problématique. J'aimerais bien comprendre en quoi.

Oui, admettons-le, il y aura toujours une poignée de gens qui dormiront dehors. Parce qu'il est difficile d'anticiper les situations, parce qu'effectivement des problèmes sociaux se superposent parfois de façon grave.

Mais combien de sdf appellent le 115, ou tout simplement sollicitent les collectivités ou l'État, sans réponse ?

C'est inconcevable, lorsque l'on sait l'argent dilapidé par les préfectures pour loger des sans-papiers, de restreindre l'enveloppe budgétaire pour loger les sans-abris. Non pas dans des foyers insalubres et non sécurisés, mais ne serait-ce que dans des chambres privatives de type étudiant.



C'est pourquoi je propose que les communes de plus de 3.500 habitants ne puissent plus refuser l'hébergement de sdf dès lors qu'une demande est émise et que la personne est reconnue sous le statut juridique de sdf.

Les communes ne doivent pas faire face seules à ce problème : la préfecture doit les aider, en transférant l'enveloppe consacrée à l'hébergement des sans-papiers – dont des hôtels entiers vivent ! - pour trouver soit des appartements pérennes, soit des solutions hôtelières.

L'État et les collectivités doivent avoir des priorités. Ces priorités, ce sont les élus qui doivent les définir selon le mandat que le peuple leur confie. J'ai choisi de militer pour ces priorités (voir point suivant).

6. Transférer la réserve parlementaire au Ministère du logement pour financer le relogement des personnes sdf.

En août, les sans-abri n'auront plus aucun toit.

Accueil de nuit fermé en août, repas servis le midi supprimés, l'aide aux personnes les plus démunies souffre du manque de financement.

En août prochain, l'abri de nuit restera toutes portes closes.

Une mesure prise par l'ASLD (Association d'accueil, de soutien et de lutte contre les détresses) qui invoque des motifs d'ordre budgétaire. Pour les mêmes raisons, il avait déjà été décidé l'an passé de fermer la structure d'accueil le samedi et le dimanche en journée.

« Je n'ai pas le choix », regrette dépité le directeur Hervé Méhenni. « Nous sommes confrontés à un déficit structurel. Il n'est pas possible de continuer ainsi sans financement complémentaire. »

Or c'est bien là où le bât blesse. Car si l'État a maintenu sa subvention de 431.000 € (après d'âpres négociations), les collectivités font la sourde oreille quand il s'agit de donner le moindre coup de pouce financier à l'association. Celle-ci a eu beau prévenir de ses intentions, elle s'est heurtée à un mur de silence. « Lorsqu'on avait fermé le week-end, on l'avait fait dans l'indifférence générale. J'en suis encore sidéré. »

Il faut dire que rien n'oblige les communes à financer l'aide aux personnes démunies. C'est d'ailleurs pourquoi l'ASLD se retrouve dans une situation aussi délicate. Après avoir enregistré un déficit de 22.000 € en 2013 pour l'abri de nuit, celui-ci est passé à 50.000 € en 2014.





Si les autres services (Prieuré, Astrolabe) avaient permis jusque-là de compenser ces pertes, ce n'est plus le cas. L'année 2014 s'est terminée avec des comptes négatifs de 110.000 €.

A l'heure où tous les exécutifs grattent les fonds de tiroir pour faire des économies, le moment n'était sans doute pas le plus approprié pour solliciter des subventions. Hervé Méhenni le sait mais il en appelle à la solidarité et au respect de la dignité humaine. « Il est vrai que nous sommes sur une compétence régalienne. Mais moi, je ne savais pas que faire preuve d'humanité était une compétence, qu'il en fallait une particulière pour s'intéresser aux gens. Tout le monde se réfugie derrière ce mot mais est-ce une raison pour ne pas investir dans un dispositif qui contribue aussi à la prévention de la délinquance et de l'insécurité ? Je pensais que la souffrance était l'affaire de tous. »

Le directeur de l'ASLD évoque « le double discours des politiques qui, pris un par un, comprennent la situation mais qui refusent d'agir ». Il remarque toutefois que « quelques rares communes qui n'ont jamais vu de SDF acceptent de faire un geste même si ce dernier est symbolique. » - Source La Nouvelle République — le 21 mai 2015.

Les initiatives locales sont les meilleures pour répondre au problème du mallogement et des sans-abris. Encore faut-il que la collectivité se donne les moyens de les financer et d'accepter ce problème comme un problème majeur à régler. Comme vous pourrez le lire dans mes propositions sur l'éthique, j'avais suggéré que les réserves parlementaires soient supprimées pour les transférer au Ministère du logement.

C'est pourquoi, au risque de me répéter, mais j'estime qu'il est urgent de supprimer la réserve parlementaire au profit du Ministère du logement et de la question des sdf. Je m'y engage, et je m'engage à faire déposer un projet de loi dans les 6 premiers mois de mon élection.

7.) La réévaluation de toutes les petites retraites à 1.000 €

« Un salarié né en 1952 demande sa retraite pour novembre 2014. Il totalise 172 trimestres, dont 156 cotisés donnant lieu à majoration. La durée d'assurance requise est de 164 trimestres, car il est né en 1952.

Le calcul sera le suivant :

- minimum : 629,62 x 164/164 = 629,62 €;



- majoré : (688 – 629,62) x 156/164 = 55,53 €.

Montant du minimum contributif majoré : 629,62 + 55,53 = 685,15 €. Il sera ensuite comparé au montant de la retraite calculée.

Ce double dispositif de calcul expliqué dans l'exemple s'applique à toutes les liquidations de pension. Ainsi, tout assuré qui a cotisé au régime général ou à la MSA (salariés agricoles) et qui remplit les conditions peut en bénéficier, qu'il soit uni pensionné ou pluri pensionné. » - Source cfdt-retraités.fr

En France, il est possible d'avoir cotisé plus de 40 années, et l'équivalent en trimestres, d'avoir souvent entamé sa carrière tôt, de l'avoir mené dans des métiers difficiles, et souvent mal rétribués, tout en percevant nettement moins que le Smic.

Ces petits salaires n'ont évidemment pas donné l'opportunité d'établir un grand capital, pour compléter la retraite. Souvent, les personnes concernées ont même cotisé plus que le minimum légal pour obtenir des retraites de plein droit. Souvent, les personnes concernées sont des femmes.

C'est pourquoi je propose la réévaluation immédiate à la hauteur symbolique et minimale de 1.000 €, soit toujours moins que le Smic, mais à un niveau déjà nettement plus digne pour vivre, dans de telles conditions de carrière. Attention, cette proposition ne concerne que les personnes ayant une retraite de plein droit et à taux plein.